



MUNICIPALITÉ
DE
CHARDONNE



Chardonne, le 6 février 2017

Préavis n°14/2016-2017 - relatif à une demande de crédit de CHF 122'000.- pour la réfection du sentier de Péroset et le remplacement de son éclairage public.

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Le sentier de Péroset relie le chemin de Panessière au chemin de la Baume en passant derrière le Château de Chardonne. Son usage est uniquement pour les piétons. Il est d'ailleurs très utilisé par les écoliers se rendant à l'école depuis le chemin de la Baume.

Le revêtement de ce chemin est principalement en « gravier », ce qui le rend fragile face aux ruissellements des eaux de pluies sur les parties pentues. Certains tronçons de ce chemin ont été renforcés avec du béton maigre, mais celui-ci s'est également érodé. Ces deux facteurs le rendent, malgré les efforts de la voirie, de moins en moins praticable. La Municipalité souhaite aujourd'hui le réfectionner de manière durable, tout gardant au maximum son aspect champêtre, et a demandé au BTI d'étudier ce problème.

Descriptif du projet :

On peut scinder le sentier de Péroset en quatre secteurs bien distincts, chacun présentant des caractéristiques différentes. Les réfections prévues en tiennent compte pour ménager au mieux l'aspect paysager du chemin, tout en garantissant une qualité pérenne de celui-ci.

Secteur 1 : chemin de Panessière jusqu'au replat derrière le château

Situation actuelle

- Cette partie est très pentue et encaissée entre deux murs. Elle draine les eaux de ruissellement des parcelles situées en amont. Lors d'orages, elle se transforme en vrai torrent. Le gravier est littéralement lavé à chaque pluie et le chemin s'érode chaque fois un peu plus.

Constat

- La surface du secteur doit être résistante aux ruissellements de l'eau en cas de pluie pour ne pas qu'il s'érode comme actuellement.
- Les eaux doivent être canalisées, centralisées et collectées avant le chemin de Panessière.

Mesure d'assainissement

- Ce secteur sera revêtu d'un enrobé bitumineux afin de garantir un bon ruissellement des eaux et éviter l'érosion du chemin. Certes, ce bitume n'est peut-être pas le matériau le plus esthétique pour un sentier pédestre, mais il est pour cet endroit, le seul matériau valable pour garantir une qualité durable du sentier.
- Des traversées alpines seront disposées en travers du sentier afin de « couper » le flux de ruissellement longitudinal et le ramener vers une cunette façonnée en bitume qui dirigera les eaux au collecteur d'eaux pluviales communal. L'avantage de ce système est qu'il permet un entretien facilité et évite la pose d'un collecteur coûteux.

Secteur 2 : Replat derrière le château

Situation actuelle

- Cette partie, plate, est en gravier. Elle ne pose pas de problème particulier.

Constat

- Les quelques gouilles peuvent être réfectionnées avec une grave grasse de type « gras d'Enney »

Mesures d'assainissement

- Réfection ponctuelle du revêtement en grave grasse de type « gras d'Enney ». Cela permettra de garder cette partie dans un esprit champêtre.
- Récolte des eaux de surface qui proviennent des champs en amont.

Secteur 3 : du replat derrière le château jusqu'aux escaliers

Situation actuelle

- Sur cette partie se côtoient des taconnages en béton maigre et des parties en gravier. L'ensemble est particulièrement érodé.
- Des traversées alpines avaient été posées pour l'évacuation des eaux, mais celles-ci s'avèrent trop étroites et sont, la plupart du temps, bouchées ou devenues inefficaces à cause de l'érosion du revêtement du sol.

Constat

- Les parties pentues doivent être réalisées avec une surface solide pour éviter l'érosion trop rapide.
- Les eaux de ruissellement doivent être évacuées pour ne pas créer de trop gros ruissellements sur les parties pentues et des flaques sur le secteur plat.

Mesures d'assainissement

- La première partie pentue sera réalisée en enrobé bitumineux, afin de garantir une bonne résistance à l'érosion. Sur la seconde partie, plus plate, le béton sera piqué, évacué et une grave grasse, de type « gras d'Enney », sera posée. Le bas des escaliers sera traité en bitume car il récolte le ruissellement de ces derniers.

- Les traversées alpines existantes seront remplacées par des traversées plus larges et plus efficaces. Elles seront également densifiées.

Secteur 4 : Escaliers menant au chemin de la Baume

Situation actuelle

- Les marches des escaliers sont érodées.
- En cas de pluie, la quantité d'eau dévalant les escaliers peut être abondante.
- L'état de la partie en amont des escaliers est jugée satisfaisant.

Constat

- Le ruissellement des eaux en cas de pluie se concentre sur les escaliers au bas du chemin, ce qui provoque l'érosion des marches.

Mesures d'assainissement

- Une cunette bitumineuse sera réalisée sur la partie gauche des escaliers pour canaliser les eaux vers une grille qui remplacera un regard d'eau clair existant.
- Les marches en bitume seront refaites.

Eclairage public

Situation actuelle

L'éclairage public est vétuste et insuffisant. Les luminaires existants fonctionnent toujours à la vapeur de mercure.

Mesures prévues

Il est prévu de remplacer l'éclairage obsolète par un éclairage moderne de type « LED » sur les secteurs 1 et 2. L'objectif est de conserver les poteaux existants, qui sont en bon état, et la structure aérienne actuelle.

Un tube vide sera tout de même placé pendant les travaux afin de permettre la pose de câbles le jour où nous déciderons de ne plus avoir l'éclairage public alimenté par voie aérienne.

Concernant le secteur 3, la complexité topographique nous contraint à l'installation d'un éclairage de type « LED » alimenté par panneau solaire. En effet, relier les deux lampadaires prévus par câble engendrerait des coûts exagérés pour ce sentier.

Enfin, sur la partie 4, un lampadaire solaire avec une batterie sera placé au bas des escaliers.

Planification prévisionnelle

Etude de projet

Avant-projet
Projet définitif

Dates approximatives

Effectué
Effectué

Appel d'offres

Préparation des soumissions
Publication des soumissions
Adjudication

Effectué
Effectué
Effectué

Préavis Municipal

Devis général définitif
Séance du Conseil Communal

Janvier 2017
Mars 2017

Réalisation

Début des travaux

Mai 2017

ESTIMATION DES CONSEQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL :

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget communal :

Années	2017	2018	2019	2020 et ss
Charges d'intérêts (2%)	2'440.-	2'440.-	2'440.-	2'440.-
Amortissement (30ans)	.-	4'100.-	4'100.-	4'100.-

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU le préavis no 14/2016-2017 du 6 février 2017, relatif à une demande de crédit de CHF 122'000.- pour la réfection du sentier de Péroset et le remplacement de son éclairage public,
- OUI le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour,
- OUI le rapport de la commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 122'000.-- pour la réfection du sentier de Péroset et le remplacement de son éclairage public.
2. d'amortir cette dépense sur 30 ans sauf mieux.
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 122'000.-- aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  F. Neyroud

Le secrétaire  M. Pethoud



Annexe : - 1 plan de situation
- 5 photos

Délégué de la Municipalité : M. Laurent Cossy, municipal

COMMUNE DE CHARDONNE

Chemin du Peroset

REFECTION DU REVETEMENT BITUMINEUX

Corseaux, le 6 juillet 2016

PROJET

bureau technique intercommunal
route de châteli-st-denis 8
1802 Corseaux

BTI

Echelle 1:250

Mt: 021 923 05 20
fax: 021 923 05 21
e-mail: info@b-t.ch

COUPES Echelle 1:50

Coude plongeur PP Ø 200
Couverture de puits avec entrée
avec couverture en fonte ØØxØØ
Lij: en béton
Tubo d'apport en béton avec
fond: 1m Ø Ø 60











